

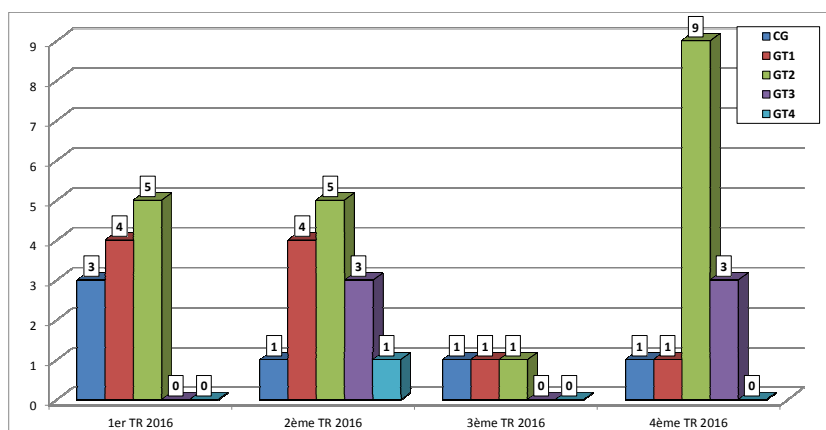
## Rapport d'activités de l'année 2016

Luxembourg, le 26 avril 2017

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des activités durant l'exercice 2016 du groupement d'intérêt économique (GIE) Commission des normes comptables (CNC).

Durant l'année 2016, le Conseil de gérance et les groupes de travail de la CNC se sont réunis à 43 reprises (2015 : 48 ; 2014 : 44) et ont maintenu un rythme de travail soutenu.



- **Administration générale**

Afin de faciliter la diffusion des travaux doctrinaux de la CNC et de rendre celle-ci plus visible notamment auprès de la communauté comptable luxembourgeoise, le projet de site internet a été finalisé et mis en ligne durant l'été 2016.

Le site internet de la CNC est désormais accessible à l'adresse URL suivante : [www.cnc.lu](http://www.cnc.lu).

Ce site fera l'objet d'améliorations progressives : la mise en ligne d'une version « responsive » (*smartphones, tablets*) ainsi que d'un espace-membres sécurisé étant prévus pour l'année 2017.

- **Doctrine comptable**

Comme suite à l'adoption de la loi du 18 décembre 2015 portant transposition de la directive 2013/34/UE, les travaux doctrinaux de la CNC se sont focalisés sur la mise en œuvre des principales modifications introduites par la nouvelle loi.

Plusieurs Q&A à portée doctrinale ont ainsi été publiés en 2016, à savoir :

- Q&A CNC 16/007 Terrains et constructions en régime LUX GAAP : modalités d'application du modèle du coût
- Q&A CNC 16/008 eCDF / PCN - Suppression de la catégorie des charges et des produits exceptionnels : conséquences pratiques
- Q&A CNC 16/009 Immeubles de placement en régimes LUX GAAP et LUX GAAP – JV : modèle du coût vs. modèle de la juste valeur
- Q&A CNC 16/010 eCDF / PCN – Nouveaux schémas de bilan et de compte de profits et pertes (2016) : conséquences pratiques
- Q&A CNC 16/011 eCDF / PCN – Modifications dans la présentation des charges et des produits financiers (2016): conséquences pratiques

La CNC s'est également penchée sur d'autres problématiques à caractère doctrinale pour lesquelles les travaux demeuraient en cours fin 2016.

- **Plan comptable normalisé**

Les travaux de révision du Plan comptable normalisé – initiés en 2015 – se sont poursuivis à un rythme soutenu durant l'année 2016 (20 réunions du GT 2). La révision du Plan comptable normalisé devrait s'achever durant le premier semestre de l'année 2017.

- **Déroptions en matière comptable (art. 27 L.2002)**

Dans le cadre plus large du projet de refonte du droit comptable luxembourgeois, une réflexion a été initiée durant l'année 2016 quant à l'avenir des dérogations prises en application de l'article 27 de la loi modifiée de 2002.

Pour ce faire, un bilan des 10 ans de pratique du mécanisme a été dressé. Ce bilan devrait mener à la formulation de recommandations à l'attention de Monsieur le Ministre de la Justice.

- **Affaires européennes et internationales**

Durant l'année 2016, la CNC a répondu à une consultation publique lancée par la Commission européenne sur la méthodologie applicable à la publication d'informations non financières et a contribué aux travaux du comité de réglementation comptable (ARC).

Par ailleurs, la CNC a contribué aux travaux de l'EFRAG (« *European Financial Reporting Advisory Group* ») à travers son soutien financier (« *National funding mechanism (NFM)* ») et la participation active de son Président à l'EFRAG Board dont les travaux se sont focalisés essentiellement sur la problématique des bancassureurs et l'interaction entre les normes IFRS 9 et IFRS 4 ainsi que sur les impacts associés à la mise en œuvre de la nouvelle norme IFRS 16 relative aux contrats de location.

• **Chiffres-clés du GIE CNC<sup>i</sup>**

	2016	2015	2014
<b>Bilan</b>			
Actif	€28 724	€14 468	€44 277
Passif-tiers	€7 785	€9 682	€41 672
Capitaux propres	€20 939	€4 786	€2 605

	2016	2015	2014
<b>Compte de profits et pertes</b>			
Subvention étatique (1)	€238 000	€234 982	€230 000
Autres produits (2)	€4 320	€24 420	€15 000
Frais de personnel et assimilés (3)	€(197 774)	€(223 809)	€(217 528)
Contribution à l'EFRAG ("NFM") (4)	€(15 000)	€(15 000)	€(7 500)
Autres charges (5)	€(13 393)	€(18 412)	€(17 367)
<b>Résultat net</b>	<b>€16 153</b>	<b>€2 181</b>	<b>€2 605</b>

(1) Pour l'année 2017, la subvention étatique octroyée au GIE CNC s'élève à € 288 000 et permet de couvrir intégralement le budget des dépenses assurant ainsi la continuité d'exploitation du GIE CNC.

(2) La rubrique "Autres produits" correspond essentiellement aux revenus annexes générés par l'organisation de la conférence annuelle de la CNC (2014 et 2015) ainsi que par l'animation de séances formation en droit comptable (2015 et 2016).

(3) La rubrique "Frais de personnel et assimilés" regroupe l'ensemble des rémunérations versées aux personnes contribuant directement aux travaux du GIE CNC, en ce inclus les frais du personnel salarié, les indemnités du Président ainsi que les jetons de présence versés aux membres et observateurs du Conseil de gérance et aux experts des groupes de travail.

(4) En tant qu'organisation membre de l'EFRAG Aisbl, le GIE CNC verse une assistance financière ("*National funding mechanism (NFM)*") de € 15 000 par année complète afin de soutenir les activités de l'EFRAG dont la mission principale consiste à conseiller la Commission européenne en matière d'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS).

(5) La rubrique "Autres charges" regroupe principalement les frais de contrôle contractuel des comptes, d'assurance responsabilité civile, les frais informatiques et administratifs, les frais de déplacement et d'organisation des conférences annuelles CNC. A noter dans ce contexte que le GIE CNC bénéficie du soutien logistique du Ministère de la Justice qui met gracieusement à sa disposition un bureau équipé ainsi qu'un support administratif.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Conseil de gérance et des experts des groupes de travail pour leur soutien et leur contribution aux activités et missions de la CNC durant l'exercice écoulé.



Alphonse KUGELER  
Président du Conseil de gérance



<sup>i</sup> Les chiffres-clés ci-dessus constituent une version abrégée des comptes annuels des exercices clos aux 31 décembre 2015 et 2016 tels que déposés au registre de commerce et des sociétés les 26 février 2016 (référence L160035164) et 17 février 2017 (référence L170027780). Lesdits comptes annuels ont fait l'objet d'un contrôle contractuel par un réviseur d'entreprises agréé qui a émis une attestation sans réserve pour chacun des exercices.